

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Pétrole : Tullow Oil va investir 1,4 milliard de dollars au Gabon

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

**S**OUHAITANT élargir leurs opérations au Gabon et en Afrique, les responsables du groupe Tullow Oil ont eu une séance de travail, mardi dernier, avec le ministre du Pétrole et du Gaz, Vincent de Paul Massassa. Cette rencontre, qui fait suite à celle de la semaine dernière, a été l'occasion pour le directeur régional du groupe, Jean-Médard Madama, et ses collaborateurs de présenter les différents projets en cours et ceux à venir.

" Nous sommes venus présenter au ministre le projet d'échange de participation avec Perenco pour simplifier notre portefeuille, afin de nous focaliser sur les champs pour lesquels on pense apporter suffisamment de contributions. Aujourd'hui, Tullow Oil est sur 7 champs en production et un champ en exploration et nous sommes essentiellement partenaire avec Maurel & Prom sur le permis Ezanga, nous sommes partenaire avec Vaalco

sur le permis Etane et avec Perenco sur plusieurs champs ", a indiqué le manager. Décidé à ne s'occuper que de la vanne pétrolière, Tullow affiche une production au Gabon de 13 000 barils/jour.

" On représente à peu près 8 % de la production gabonaise, et sur l'échelle de 2023-2024, nous sommes venus aussi présenter au ministre le projet d'investissement qu'on a évalué aujourd'hui à 1,4 milliard de dollars sur les 4 voire 5 années à venir ", a-t-il souligné. Aussi Jean-Médard Madama et ses collaborateurs ont-ils mis en avant leur intérêt pour le bassin gabonais qui reste à explorer.

" L'une des compétences de Tullow, justement, c'est l'exploration. Nous sommes venus présenter notre intérêt pour certaines zones qui nous semblent avoir du potentiel et pour lesquelles on souhaiterait voir comment s'associer pour investir dans l'exploration ", a-t-il indiqué.



Photo: SNN

Les deux parties se sont engagées à travailler de concert



**COMMUNIQUE  
SUR LE SUCRE ROUX**

La SUCAF GABON attache du prix à la qualité sanitaire du sucre et à la satisfaction des consommateurs. C'est dans ce cadre qu'il a été institué des canaux officiels de communication dont les numéros et adresses mails sont inscrits sur les emballages de ses produits, afin que les consommateurs puissent remonter leurs attentes et réclamations éventuelles.

La SUCAF GABON n'a pas été contactée officiellement pour une plainte ou réclamation, mais dans sa stratégie de veille a constaté des publications faites via les réseaux sociaux sur le sucre roux.

Nous rassurons les consommateurs que le processus de fabrication du sucre fait l'objet d'une démarche de certification par un organisme indépendant, accrédité et reconnu sur le plan international, qui suite à des évaluations délivre le certificat FSSC 22000 qui atteste le respect des normes en matière de sécurité alimentaire et des engagements sur le plan hygiène et santé.

Le sucre extrait à partir de la canne à sucre produite au Gabon ne contient aucun corps étranger.

Ce qui est observé lors de la dissolution du sucre avec la présence de points noirs roux sont des cristaux de sucre caramélisés dû à une surcuisson du fait de la pureté du sirop compte tenu de la totalité des éléments nutritifs naturels qui y sont contenus (sels minéraux, sucres réducteurs, molécules de coloration, vitamines) lors du processus de production. La granulométrie étant plus grosse, la semoule s'apparente à du sable car brut, naturel et insoluble et n'a aucune incidence sur le caractère sain et sûr du produit.

La SUCAF GABON remercie l'ensemble des consommateurs pour la confiance accordée à ce produit made in GABON.

La Direction Générale




**SOMDIAA**



Siège social : BP 616 Francoville - Tél. +241 011 48 10 52 / 077 43 75 46  
Société Anonyme avec Conseil d'administration au capital de 14 250 000 000 F CFA  
RCCM - RG/FCV 2006 8701 - NIF 798894 E